NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE:

(Ere vulgaire.)

QUINTIDI 15 Fructider.

Jeudi 1er. Septembre 1796.

Ordre donné par le pape au vice-légat de Ferrare, à la premiere nouvelle de l'échec reçu par les Français d'aller prendre possession de cette légation. — Réception faite au vice légat par la municipalité de Ferrare Haine du peuple de Ferrare pour le gouvernement papal. — Lettre du général Moreau sur le passage du Danube par l'armée de l'archiduc Charles, et sur la position de l'armée de Rhin et Moselle. — Réponse d'un Italien aux reflexions du citoyen Lacretelle sur la guerre et la paix.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 6 aods.

Le saint-pere, toujours obstiné & emporté, a voulu absolument, à la premiere nouvelle de l'échec reçu par les Français sous Mantoue & de l'évacuation de Ferrare, envoyer aussi-tôt le vice-légat de cette derniere ville pour prendre possession de cette légation avant l'arrivée des Autrichiens. Il lui avoit cependant ordonné de s'arrêter quelque tems à l'ezaro pour s'y bien assurer des faits & agir avec sûreté. Le chevalier Azzara a désapprouvé hautement cette démarche, & a déclaré qu'elle éteit contraire au traité d'armistice. Cette résolution précipitée du saint-pere ne contribuera pas certainement à faire adoucir les conditions du traité de paix, si les Français reprennent leur supériorité accontumée.

Le lord Bo gia a fait une longue dissertation pour prouver qu'il n'est pas permis, selon les canons de donner de la poudre aux Français, parce que c'est un moyen de tuer des kommes. On assure que le sacré collége s'est rendu à l'évidence de ses raisons, & que dorénavant le saint-pere donnera, au lieu de poadre, des vivres & des aubsistances. Rome est fidele à la maxime acclesia abhorret

Les commissaires du gouvernement français sont fort occupés à faire le choix des tableaux & des statues; ils laisseront, à la place des statues qu'ils emporteront, des plâtres pour servir de modeles aux artistes. Au reste, ils ne prennent rien chez les particuliers; la contribution ne

porte que sur ce qui est propriété publique. Le pape, dans le dessein de se concilier l'affection du peuple, a ordonné que tous les effets déposés au Montde-Pièté, qui n'excéderont pas la valeur d'un écu romain, seront rendus aux propriétaires.

Jeudi dornier, l'ambassadour de Venise donna un grand dîner au ministre français Miot, où assista le chevalier Azzara,

De Ferrare, le 8 août

Le tableau que présente cette ville n'est pes aussi affreux qu'on voudroit bien le faire croirs à Rome. Depuis que nous avons changé de domination, il paroit presque tous les jeurs quelque édit. Les vues & les masures du noveau gouvernement tendent à diminum les nombreux abus qui s'étoient établis sous le régime papal. Il est difficile de dire quel sera le sort de cette ville; mais en général on y déteste l'ancien gouvernement, & l'on craint de retomber sous la domination du pape coutre tequel on parle avec la plus grande liberté. On n'épargue le comte Grudi, ci-devant trésorier de la légation de Ferrare. Le public conneissoit ses extorsiens & ses brigandages; mais il étoit forcé d'étouffer ses plaintes, parce que les légats & les ministres subalternes favorisoient & partageoient le butin.

Le cardinal-archevêque occassionnoit aussi de grands abus par l'extension de sa jurisdiction civile & criminelle. On la lui a ôtée, & toutes les affaires doivent ressortir apjourd'hui des tribunaux ordinaires. Les prêtres sort furieux & humiliés, mais le peuple applaudit à ces réformes.

Le 31 juillet, la garnison française qui étoit dans la citadelle de cette ville, en est sortie tout-à-coup, sprès avoir encloué les canons & jetté dans le figure les munitions de guerre qu'elle ne pouvoit emporter. Elle prit le chemin de Mantoue. On ignora pandant quelque tems la cause de sou d part. On crut d'abord qu'elle étoit allée renforcer l'armée; mais on sut bientôt que le siege de Mantoue étoit levé & que les Français avoient recu quelque échec qui les obligeoit de réunir leurs forces. Tout fut tranquille lans Frierre, par les sojus, de la municipalité, jusqu'à l'arrivée du vire légal, qui avoit été envoyé de Rome pour préndre possession de la léga-

tion avant l'arrivée des Autrichiens Les Ferrarois ne s'opposerent pas à son entrée, qui fut assez modeste; mais étant allé, avec le lord archevêque, pour replacer les armes du pape sur la porte du palais public, la municipalité y accourut, avec la garde bourgeoise, fit de nouveau ôter les armes papales & mettre à leur place celles de la république française. Cette tentative du vicelégat avoit decasionné une grande fermentation à Ferrare; il fit très-sagement d'en partir à la premiere nouvelle que nous reçûmes des victoires des Français. Le général Buonaparte a écrit à la municipalité pour la remercier, ainsi que les habitans, de leur conduite énergique. Nous avons tout lieu d'espérer que notre ville ne retombera plus sous le despotisme papal, & qu'elle fera partie de la république italique que les Français se proposent d'établir.

De Milan , le h aont.

Le général Buonaparte, informé que la municipalité de Mitan avoit proposé, sur la demande de quantité de jeunes gens, d'organiser des bataillons pour la défense commune, a écrit à la municipalité pour la remercier de cet acte de zele & de patriotisme, & pour l'assurer que la con-duite des Milanais faciliteroit beaucoup auprès du corps législatif & du directoire le plan de liberté qu'ils viennent d'établir.

FRANCE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE

Extrait d'une lettre du général Moreau au directo exécutif, en date de Biberach, le 4 fructidor.

Le prince Charles a passé le Danube à Donawerth, &

s'est campé à Rain, derrière la Lech.

J'ai été forcé de faire venir l'armée des bords de la Vernitz, à Hochstacth, Dillingen & Lauingin, pour y passer le Danube. Les ponts de ces villes étoient les seuls praticables. Celui de Donawerth est brûlé, & je doute qu'on puisse le réparer. Je fais faire un équipage de pontons à Ulm.

L'ennemi occupoit encore Augsbourg hier ; je pense qu'il

l'aura évacué la nuit : j'en attends les rapports.

J'ai l'aissé au Schellembert, près Donawerth, un corps qui communnique par partis avec l'armée de Sambre & Meuse.

Je puis recevoir en quatre ou einq jours des nouvelles de l'armée d'Italie Nous communiquens nos positions res-

Le corps du général Ferino a eu le 26 une affaire extrêmement vive avec le corps de Conde, & l'a bien battu. La perte des émigrés a été très-considérable en tués ou blessés. Le combat a eu lieu à Kamlach; on les a poursnivis jusqu'à Mindelheim. Le corps des chasseurs nobles est presque détruit. Je vous ferai passer incessemment les détails.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

De Paris, le 14 fructidor.

L'affaire des drapeaux blancs & des cocardes blanches n'est plus aujourd'hui qu'un sujet d'embarras & de mor-tifications pour les anarchistes qui l'ont si mal combinée. Les rapports que le ministre de la police vient de publier sont conformes and renseignemers que nous avons dejà dodnés. On pressent combien va redoubler la fureur de ces hommes contre le ministre qui les a surpris avec

des drapeaux blancs & des poignards. Que le gouver ui offre gément soit attaqué par de tels adversaires, rien n'est phelle peint naturel; mais qu'il le soit en même-tems par des hommVergniaux a qui paroissent professer les principes les plus opposedehors, ne voilà ce qui fait naître beaucoup de réflexions. des tombeau

Le journal intitulé le Véridique a publié aujourdhehis en diss un examen extrêmement emporté & injuste de la pret qu'à che clamation du directoire relative à ces événemens. M. Lacrete journal, presque seul entre tous les journaux qui nosons. Les partiennent pas au parti des terroristes, affecte de aservent out pandre toujours les soupçons & les mensees. Lorsq de la Franc tout tend au repes, il tend sans cesse à l'agitation ou offerte remplit, sans s'en douter, les vues de nos advensairpaix que le Qu'il ne s'étonne pas de trouver en nous des contradileur rendre teurs; c'est l'anarchie que nous combattons; peu ne E. Lecrete importe quelle banniere elle prend. & la Savoi

MINISTERE DE LA MARINE.

Le Maraudeur, corsaire de Dunkerque, capitaitrone infân Corniel de Lattre, a pris & envoyé à Boulogne & récompense Cherhourg deux bâtimens anglais, dont l'un chargé seroit comp farine & fer, & l'autre de bois de charpente. réside le si

Le Voltigeur, autre corsaire de Dunkerque, y a con pheme, où duit un pinque anglois, arme de deux canons, & de saisfaire à

pierrier.

Le lougre de la république l'Affonteur, parti le cœur de Havre le 4 fructidor, est entré à Cherbourg le 7.

Mux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Francfort, le 21 thermidor, an 4°.

Ayant reçu l'ordre de partir de l'armée pour me ren à Francfort afin de presser l'arrivée des vivres dent avoit besoin; je cheminois tranquillement, excessiveme fatiqué par la chaleur & la poussiere, lorsque vers le trois heures après-midi j'ai le bonheur de rencontrer général d'*** (ci-devant comte); il étoit au milieu d'u trentaine d'ordonnances qui s'en alloient sans observer rang. A peine eus-je fait six pas, qu'il vient sur moi furieux, & me demande pourquei je ne l'ai pas salué. lui ai répondu que je ne l'avois pas vu, que très fat gué & de plus ayant le soleil dans le visage, je n'occ pois peu de ceux qui étoient sur la route. Sur le cham me portant sa cravache sous le manton, tu mériterou dit-il, que je te fisse sabrer par mes chasseurs. Apprends que quand je passe tu dois me saluer. Ohlle brave homme! que le ci-devant comte d'***; combin il est pénétré des sentimens républicains!

Salut & fraternité, l'inspecteur des vivres.

Signé, FICHER.

Note des rédacteurs. Nous avons cru qu'il pouvoit avoir quelque utilité à publier la lettre qu'on vient lire; mais ne pouvant pas répondre de la fidélité de la signature, nous avons cru devoir en supprimer le non du général qu'on y attaque.

Réponse d'un Italien aux réstexions de M. Lacretelle le jeune, sur la guerre et la paix.

De Gênes, le 8 août.

Le væv de la nation est la paix, dit M. Lacretelle & les ariste c'est aussi le mien. Mais la France doit-elle se sacrifit moyens por aux coalisés pour l'obtenir? Eh! quelle accepte donc traité de Pilnitz, les propositions de Pat, &c. Il n'y pas d'autre moyen pour avoir cette paix que M. Lacretell les calamit

rétabliroit roit toute

Mais le soi plotôt que reflexions. Point de serverons c cretelle an d'extermina motif, c'es établir &

L'existence parce que les conquê borner à r nullement a parvenir pa lassitude de tout prix,

Point de de contre-r français for de révoluti les despote doute les f amis sincer qui les mé de plus fide force & de pect. La ty mer; celleà leur paro

roit exister cipis consti chercher la

tion ou de Estin M. gouver ui offre généreusement au nom des coalisés. M. Lacren'est ptelle peint les maux de la France; il les compare avec s hommvergniaux aux pyramides d'Egypte qui , magnifique auopposedehors, ne renferment au-dedans que la mort et le silence des tombeaux. Il cherche à entraîner les esprits irrésséjourd'ehis en disent qu'à chaque instant nous avons la paix e la pret qu'à chaque instant nous la laissons échapper. — mens. (M. Lacretelle paroît ignorer les faits & taire les raiqui nasons. Les tyrans coalisés & les vils satellites qui de nservent out seuls cauré & causent encore les malheurs Lorsq de la France. La paix qu'elle a plusieurs fois demandée tation ou offerte a toujours été rejettée. Quelle est donc la vensainpaix que les coalisés accepteroient? Celle sans doute qui

ontradieur rendroit la Belgique, ainsi que le conseille souvent peu no M. Lecretelle; celle qui leur rendroit le comté de Nice & la Savoie; qui rappelleroit les traîtres émigrés ; qui rétabliroit l'aristoratie dans ses privileges ; qui anéantiroit toute liberté; qui, sur ses ruines, releveroit un capitatrône infame pour y placer un roi dont la générosité gne & récompenseroit ses désenseurs. C'est alors que la France hargé la roit comparable à ces pyramides dans le sein desquelles

y a compheme, où de malheuveuses victimes n'existoient que pour , & desatisfaire à leisir la faim insatiable du mangeur de peuples Mais le souvenir de l'ancien esclavage est trop vif dans parti le cœur des Français pour qu'ils n'embrassent pas la mort plutôt que de perdre leur liberté, malgré les pacifiques e 7.

réside le silence & la mort; ou plutôt à l'antre de Poly-

réflexions de M. Lacretelle.

an 4°.

ir mo

ER.

ût.

Point de paix, continue-t-il, tant que que nous conserverons cette fureur de propager la révolution. M. Lacretelle auroit-il oublié le véritable motif de la guerre e renda d'extermination que les coalisés sont à la France? Ce dont motif, c'est d'empêcher les principes de liberté de s'y siveme siveme établir & de la remettre sous le joug du despotisme. Vers L'existence de la France libre est hostile pour eux, ontrer. en d'y parce que son influence sera prompte & inévitable ; aussi lui font-ils une guerre à mort. Il semble que depuis les conquêtes des François, ces coalisés devroient se erverd borner à recouvrer ce qu'ils ont perdu. Mais ils n'ont très fat m'occ parvenir par l'épaisement de la France & sur-tout par la lassitude de la guerre. Se déclarer partisan de la paix à tout prix, c'est entrer dans leurs vues, c'est être coalisé. e-cham riteron

Point de paix avec les coalisés, tant qu'il n'y aura pas Ohly de contre-révolution en France, ou plutôt tant que les françois forcés à vaincre & à conquerir, ne feront pas de révolution dans les pays conquis & ne réduiront pas les despotes à l'impuissance de continuer la guerre. Sans deute les français ne doivent pas espérer de trouver des amis sinceres dans les gouvernemens, même dans ceux qui les ménagent; mais ils en acquerrent de plus vrais, uvoit vient de plus fideles parmi les peuples. Alors ils auront plus de de de force & de súveté, & les rois plus de craînte & de resle nes pect. La tyrannie peut craindre la liberté, mais non l'aimer; celle-ci peut tolerer des despotes, mais non se fier roit exister entre cux? je le répête, c'est dans les principes constitutionnels du gouvernement français qu'il faut chercher la cause de la haine mortelle que les desputes & les aristocrates portent aux français. Il n'y a que deux retelle moyens pour avoir la paix, de faire la contre-révoluacrilia donch tion ou de forcer les coalisés à déposer les armes.

Enfin M. Lacretelle craint dans la révolution d'Italie [[n'ys cretelle les calamités qui ont désolé la France; il craint que

les noms oublies des Guelfes et des Gibelins ne fassent place à ces mots plus terribles d'aristocrate et de démocrate. Mais M. Lacretelle a trop de confiance aux analogies. Les principes, les mœurs, les circenstances, promettent des conséquences bien différentes. L'influence do la république française & de ses armées victorieuses garantiroit l'Italie des abus de la liberté, de l'esprit de faction & de l'instance étrangere, qui a été la cause principale de ses propres malheurs.

Si nous sommes obligés un jour, conclut Me Lacretelle, de rendre la Lombardie, nous verrons persécuter ceux qui se sont armés pour nous; nous serons forces de leur ouvrir notre sein. Qu'apporteront ils parmi nous? Les italiens qui ent levé l'étendard ce sont armés pour la liberté & non pour les français. Si de grands revers, aujourd'hui presque impossibles, forçoient les français à évacuer l'Italie, alors les amis de la bberté chercheroient sans doute un asyle en France, & ils y apporteroient l'innocence, la vertu, l'amour de la liberté, le conrage, ces mêmes qualités que les français porteroient ailleurs, s'ils avoient a craindre le même sort que M. Lacretelle redoute pour les italiens.

Au reste, il s'en faut bien, que les Italieus partagent les craintes & les défiances de M. Lacretelle. Nous espérons que les Français, obligés de conquérir l'Italie & de lui faire éprouver les melheurs de la guerre, ne voudront pas que ces malheurs coient perdus pour l'humanité; nous espérons que, loin de rétablir par de laches traités des gouvernemens tyranniques & corrupteurs, ils régénére-ront cette belle contrée en y tondant la liberté. Leurs sentimens généreux, leurs principes invariables, leur intérêt évident, tout nous dit d'être tranquilles sur notre sort à venir.

Lettres à un rentier , habitant une solitude au bord de la mer et ne vivant que de sa pêche, par le eitoyen de BARRUEL BEAUVERT. Chez MARET, libraire, au palais ci-devant Royal.

C'est une feuille qui commence à paroitre & qui se continuera tous les dix jours. Le de B..... entretient de ce qu'i se passe & de ce qu'oi imprime un rentier retiré, lequel finit comme les apôtres commencerent, par prendre des poissons. Cela donne à M. de B.... I'dée de prendre des lecteurs; d'autant plus que la poste etant devenue fort irrégulière (grace aux jacobias), il est plus court d'imprimer; les lecteurs payeront le port, si cela les amuse : or cela les amusera incontestablement. On connoît la verve & la dicacité de l'auteur de la plainte du chou et du navet contre les jardine de l'abbé Desille. C'étoit une espece de pétition ou de conspiration, à laquelle Rivarol voulut se joindre, & qui ruina, comme on sait, la reputation & le libraire de l'abbé Delille.

On observera que M. de Beauvert choisit jei fort bien son con

On observera que M. de Beauvert choisit ici fort bien son correspondant, car ce rentier des bords de la mer vit de sa péche, taudis que nous autres, rentiers de Paris, ne pé nons rien, lors même que le compatissant M. Camus jette pour nous le filet; car c'est nous alors qui avers un pied de nez. Ce n'est donc qu'aux heureux, qu'à ocur qui vivent de leur pêche, d. is la mer ou en eau trouble, qu'il appartient d'être entretenus de ce que dit M Clément dans un journal plein de délicatesse, de galte franche, d'ecente, (& de mille autres genres de mérite dont on ne se doute pas); de ce qu'on dit du retour prochain de Lameth, Périgord, du jeune d'Orléans, & de cette Brulard-Genlis-Sillery, turries Hincore, dont les écrits peuvent figurer à celui de Thèroigne, sie, ; de ce qu'a dit Maximin Isnard en trainant Fréron dans le sang que ce monstre a fait couler; & sur tout des mysteres horibles de la secte des francs-maçone, & du verre de sang in mant partie, presque teur la seconde lettre. Si les suivantes sont ll'ine franches aussi mouveurs ;

les rentiers de Paris seront bien privés de ne pouvoir les acheter.

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Au reste, on ne reprochera pas à l'auteur ce républicanisme hy-pocrite que taut de geus affectent aujourd'hui. Que aront-ils de moi? que je suis royaliste : je le sais. Il ne dit pas : je le suis; mais Louvet dira : il l'est; « la Sentinelle de tirer sur le conspirateur: heareusement la pondre de son escopette est éventée; plus heureusement encore un royaliste tel que le citoyen Barruel-Beauvert ne peut guere inquieter «10 la Sentinelle.

Par un rentier de Paris.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS. Présidence du citoyen Pastoner.

Séance du 14 fructidor.

Philippe Delleville obtient la parole pour une motion d'ordre; il expose qu'au 1es, germinal de chaque année les assemblées primaires se réunissent de dooit; qu'aux termes de la loi du 15 fructidor, la moitié des membres de la convention qui siegent dans le corps législatif doiveut en sortir par la voie du sort.

Rien pourtant n'est p évu pour cette opération, non plus que pour la répartition per départemens des membres du corps législatif nommée par l'assemblée électo-

rale de France.

Mais cette opération n'est pas la seule à faire. Des départemens ont été nouvellement réunis à la république; il faut donc les faire entrer pour leur contingent dans le nombre des représentans déterminés par la constitution; & pour cela il faut procéder à un nouveau dénombrement des ci'oyens.

L'opinant demande le renvoi de ces observations à une commission, qui en fera un rapport. - Ordonné.

Un membre fait adopter un projet de résolution qui porte qu'il ne pent y avoir lieu à révision des jugemens militaires que dans deux cas; le premier, si les l'ormes ent été violées; le deuxieme, si la peine prononcée est plus forte que celle prévue par la loi.

Delaporte présente deux projets de résolution sur l'or-

ganisation des secours publics.

Le premier article tend à faire supporter cette dépense aux cileyen, par commune & par des sols additionnels qui ne pourroient pas excéder le dixieme de la contribution principale.

Plusieurs membres démontrent qu'un tel mode de subvenir aux beseins seroit trop onéreux au reste des ci-toyens; & le conseil ordonne le renvoi du projet à un

nouvel examen de la commission.

Delectoy présente un projet sur les hôpitaux. Mais avant tout, il demande qu'on s'occupe de nouveau, de la question de savoir s'il ne seroit pas bon de rétablir les loteries. On prétend, a-t-il dit, qu'elles sont immorales; mais elles ne le serent plus quand leurs produits seront destinés au soulagement des infortunés, & Pon en tirera de grandes ressources. Il demande le renvoi à une commission; quelques membres ne craignent pas de l'appuyer.

Bourdon s'éleve contre cette proposition & reproduit les argumens victorieux qu'on a d'jà tant de fois allé-

gués contre cette sorte d'établissement.

Thibaut assure que la question mérite d'être exam de nouveau ; il assure que les français airent les teries, & que les Hollandais qui ne sont pes un per immoral ont des loteries, au moyen desquelles ils pent l'argent des peuples qui, comme nous, sont a sots pour n'en point avoir.

On parle d'immoralité, ajoute-t-il; mais rien plus immoral que de ne pas payer ses dettes; les lote vous produi oient 12 ou 15 millions que vous pour donner à vos créanciers & à vos pensionnaires.

Boissy insiste pour l'ordre da jour; il rappelle toutes les assemblées nationales se sont prononcées co cet impôt désastreux, & demande au conseil de ne revenir sur la décision solemnelle qu'il a prise a égard.

Le conseil passe à l'ordre du jour. Il adopte le pride la loi qui porte que les hôpitaux civils seront la surveillance des municipalités qui nommeront une apésapproba mission de einq membres pour les administrer.

La valeur des biens pris aux hôpitaux leur sera ren en biens d'émigrés.

CONSEIL DES ANGIENS.

Présidence du citoyen MURAIRE.

Séance du 14 fructidor.

Le conseil a rejeté une résolution qui annuloit, com un acte purement administratif, un arrêté du comité 16 liv. po finances du 23 fructidor, an 3, relatif à la vente biens de la citoyenne Letellier, & renvoyoit les par devant les autorités compétentes.

Le motif du rejet a été que la résolution laisse Pincertitude sur la question de savoir si c'est devant tribunaux on le directoire exécutif que les parties d vent se pourvoir pour faire prononcer sur la vente

Le conseil, sur le rapport de Malleville, au nom de commission, approuve la résolution qui autorise le di toire exécutif à prononcer sur les refus faits par les au nistrations départementales, de confirmer les choix cour auprès professeurs près les écoles centrales faits par les ju d'instruction.

Le conseil renvoie à une commission composée des toyens Alquier, Bar, Baudin, Olivier-Gerente & Vig ron, l'examen de la résolution qui casse le jugen rendu par la commission militaire de vendémiaire con le représentant du peuple Vaublanc.

Le conseil se forme ensuite en comité secret pour tendre le rapport de la résolution qui ratifie le tr de paix conclu avec le margrave de Baden.

Bourse du 14 fructidor.

Mandat, 2 l. 15 s., 15 s. ±, 16 s., 17 s.

Institution, composition et organisation de la haute-cour de tice, &c; suvie de la discussion du consoil des cinq cents de celui des anciens sur la haute-cour de justice; in 8° de 170 p Peix, broche, 50 sols pour l'aris; & pour les départemens, p franc de port. A Paris, chez Joyal, libraire, place du Gamero de

Cette compilation est intéressante dans les circonstances actuelles

Nº. 5

au généra la Hongr Wu mser et de don

Prix de

La gazett plie de dét autrichiena tails sont é respondent publiques, grands rev un pen dif journaux f publiées p preuve des & les prog françaises doute sur Il vient

flotte marc tout une g qui comm des travau Le 20,

alcop qui dont le co qu'on n'a de descene

Banque consol., 5

De l'Imprimerie de Boven, Suano & Xunoust, propriétaires & éditeurs du Journal des Nouvelles Politique Rue des Moulins, nº. 500.